

# ***FONCTIONNEMENT DU SUIVI SPONTANÉ***

## **Défense des droits des personnes proches aidantes**

L'organisme a pour mission de défendre les droits des proches aidants et de recueillir leurs recommandations et leurs demandes pour les faire parvenir aux professionnel(le)s concerné(e)s.

### **Soutien psychosocial**

Offre une évaluation de base de vos besoins.

Ligne d'écoute spontanée ou sur rendez-vous avec l'un ou l'une de nos intervenant(e)s disponibles.

Appels de courtoisie pour prendre de vos nouvelles.

Référence à d'autres ressources si nécessaire.

### **Soutien administratif**

Aide pour les formulaires gouvernementaux.

Soutien et accompagnement dans les démarches bureaucratiques.

Référence à d'autres ressources si nécessaire.

